ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

OMS

Question écrite n° 45652

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur la contribution de la France à l'Organisation mondiale de la santé qui vient de réclamer des moyens accrus pour prévenir et lutter contre la diarrhée qui tue près de deux millions d'enfants chaque année dans le monde, alors que selon l'OMS, au regard du coût des traitement préventifs, le risque de décès pourraient être nul. Le coût d'un traitement s'élève à 25 centimes d'euro par enfant. Il lui demande de préciser les sommes qu'entend consacrer la France et l'Europe afin de permettre à l'OMS de mettre en service ce dispositif préventif dans un souci d'assistance et une exigence d'humanité.

Texte de la réponse

La question de la lutte contre la mortalité infantile, que l'objectif 4 du millénaire pour le développement vise à réduire des deux tiers d'ici à 2010, constitue une des priorités de la France en matière de santé internationale. Parmi les causes de mortalité infantile, les maladies diarrhéiques représentent un poids très important, puisqu'elles tuent près de deux millions d'enfants chaque année dans le monde. Les maladies diarrhéiques résultent de nombreux facteurs. Elles sont essentiellement liées à des agents infectieux, au manque d'hygiène et à l'absence d'accès à l'eau potable. Aussi est-il nécessaire de les replacer dans le contexte plus général du développement et de l'accès aux soins primaires de santé dans les pays en voie de développement en particulier. Ces derniers constituent la base des soins essentiels auxquels toutes les populations doivent pouvoir avoir accès ; et dont la lutte contre la diarrhée fait partie. La France assure un plaidoyer important en la matière, notamment pour soutenir les initiatives internationales en faveur d'un accès universel à l'eau potable. Dans le cadre de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfance, stratégie portée par l'organisation mondiale de la santé, la France privilégie la vaccination. En effet, il s'agit là d'un des moyens les plus efficaces en vue de prévenir la mortalité infantile. L'alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) contribue à diminuer le coût de la vaccination. La France est le second contributeur mondial à GAVI, par le biais de sa contribution à la facilité financière internationale de vaccination (IFFIM). Le rotavirus est la première cause de mortalité par diarrhée chez l'enfant, avec 600 000 décès par an. L'intégration du vaccin contre les rotavirus dans les programmes de vaccination soutenus par GAVI aura un impact majeur sur la réduction de la mortalité liée aux diarrhées.

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45652
Rubrique : Organisations internationales
Ministère interrogé : Coopération et francophonie
Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE45652

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mars 2009, page 2982
Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6453